

© OECD, 2002.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Évaluation et recommandations

L'économie grecque a connu encore une vive croissance en 2001, mais la situation ne s'est guère améliorée sur le marché du travail

La demande intérieure est restée le principal moteur de l'activité en 2001, grâce à des taux d'intérêt faibles, nominaux et réels, à la ferme confiance des consommateurs, à de fortes entrées de capitaux au titre du Cadre d'appui communautaire de l'UE et aux préparatifs des Jeux olympiques de 2004. Malgré tout, le ralentissement mondial n'a pas laissé indemne l'économie grecque et le PIB s'est nettement ralenti vers la fin de l'année, même si son taux de progression en glissement annuel, de 4.1 pour cent, était identique à celui de 2000. Le chômage a reculé à un niveau encore élevé de 10½ pour cent, mais, malgré la vive croissance de la production en 2001, l'emploi total pourrait avoir diminué légèrement. La forte progression de la productivité du travail tient surtout à la vaste restructuration en cours de l'économie grecque et à la hausse du coefficient de capital. Il se pourrait cependant que la mesure de la productivité du travail soit légèrement surévaluée dans la mesure où la contribution de la main-d'œuvre immigrée non recensée est prise en compte dans les chiffres de la production.

La désinflation paraît avoir marqué un temps d'arrêt

La constante désinflation des années 90, le rythme d'inflation étant ramené d'un niveau qui dépassait encore 10 pour cent en 1994 à un point bas de 2 pour cent en 1999, semble avoir pris fin. Depuis, la hausse des prix à la consommation (indice harmonisé) s'est réaccélérée, atteignant 3¾ pour cent en 2001 et s'amplifiant encore durant les premiers mois de 2002. L'écart par rapport à la moyenne dans l'UE s'est creusé pour s'établir à 1¼ point. La montée de l'inflation depuis 1999 tient pour une large part à deux facteurs : les effets des baisses d'impôt antérieures, qui se sont estompés, et les accords tacites conclus par le gouvernement et les entreprises pour que la

Grèce respecte le critère d'inflation du traité de Maastricht. Une inflation un peu plus forte que dans les pays économiquement plus avancés est acceptable dans le cadre du processus de convergence économique (effet Balassa-Samuelson). Mais ce raisonnement n'est pas valable pour l'ensemble des prix : il est indispensable que la Grèce aligne sa hausse des prix et des coûts dans le secteur des biens échangeables sur la moyenne pour la zone euro. Cela pourrait nécessiter une limitation des salaires dans les administrations publiques, qui ont connu une forte augmentation de la rémunération par agent ces deux dernières années, ce qui risque d'exercer une influence néfaste sur la fixation des salaires dans les autres secteurs, en freinant ainsi la croissance de l'emploi, bien que, durant cette même période, les hausses dans le secteur privé aient été relativement modérées. Les hausses de salaires dans les administrations publiques ne tiennent pas à des relèvements généralisés, mais à des mesures ponctuelles en faveur de certaines catégories de fonctionnaires, destinées à éliminer des inégalités. Néanmoins, le résultat est que ces hausses dépassent toute estimation plausible des gains de productivité et sont ainsi de nature à compromettre la stratégie d'assainissement budgétaire du gouvernement.

Le dynamisme de l'investissement des entreprises renforce le potentiel productif de l'économie

Le net redressement de l'investissement des entreprises depuis le milieu des années 90 a accéléré la croissance du stock de capital du secteur des entreprises et a ainsi contribué à augmenter l'estimation de la croissance de la production potentielle, qui est passée de 2 pour cent au milieu des années 1990 à quelque 3 pour cent en 2001 et devrait atteindre 3½ pour cent pour l'année suivante (les estimations, fournies par les autorités nationales, sont supérieures d'½ point de pourcentage environ). D'autres facteurs ont contribué à cette accélération du potentiel de croissance de l'économie : l'augmentation de la population active potentielle, essentiellement du fait de l'immigration en provenance des pays voisins des Balkans, et une progression du taux d'activité des femmes, se doublant de l'amélioration de la productivité totale des facteurs à la faveur des réformes microéconomiques. Cette accélération de la croissance potentielle de la production ouvre des pos-

sibilités d'expansion économique plus forte et non inflationniste à l'avenir, même si l'écart entre la production effective et la production potentielle s'est peut-être totalement résorbé en 2001.

La croissance sera sans doute supérieure à celle de l'OCDE en 2002 et 2003...

La croissance de la production devrait s'accélérer dans le courant de 2002, parallèlement à l'amélioration de l'environnement international. L'achèvement des infrastructures des Jeux olympiques de 2004 et l'augmentation des fonds structurels européens devraient également stimuler l'investissement. La consommation des ménages restera probablement le principal soutien de la demande intérieure. Les nouvelles mesures fiscales et sociales du budget 2002 et la persistance de taux d'intérêt réels et nominaux d'un faible niveau devraient encore favoriser les dépenses des ménages et l'investissement des entreprises. L'endettement du secteur privé est faible sur le plan international, ce qui laisse d'amples possibilités de nouveaux emprunts. Les effets de report de 2001 sur 2002 ne seront pas très marqués, de sorte que la croissance réelle du PIB en glissement annuel devrait légèrement fléchir à 3½ pour cent en 2002 avant de remonter à 4¼ pour cent en 2003. La progression prévue de l'emploi est trop faible pour permettre un net recul du chômage. A mesure que la demande intérieure s'accéléra, les importations devraient augmenter, mais la reprise de la demande mondiale devrait également stimuler les exportations, tant et si bien que le secteur extérieur n'exercera plus autant un effet de freinage en 2003.

... mais avec un risque de montée des tensions inflationnistes

En moyenne, les salaires devraient connaître une progression annuelle de 5½ pour cent, ce qui est compatible avec une inflation de l'ordre de 3 pour cent, même si la productivité du travail poursuit sa nette amélioration. Par conséquent, l'inflation devrait encore dépasser nettement la moyenne pour la zone euro, avec des risques d'aggravation puisqu'on prévoit une croissance de la production légèrement supérieure au potentiel. La hausse des coûts de main-d'œuvre jouera un rôle clé à cet égard. En revanche, les risques pour l'activité paraissent équilibrés ; ils seront essentiellement fonction du rythme et du calendrier de la reprise en Europe.

***L'orientation
de la politique
budgétaire
est maintenant
moins restrictive***

Après la réduction rapide du déficit des administrations publiques de 16 pour cent environ du PIB en 1990 à 2½ pour cent en 1998, la politique budgétaire est devenue moins ambitieuse, avec une orientation pratiquement neutre en 2001. On estime que les comptes publics ont dégagé un léger excédent de 0.1 pour cent du PIB en 2001, résultat inférieur à l'excédent visé de ½ pour cent du PIB, malgré la prise en compte dans le budget des recettes de la vente de licences de téléphonie mobile, qui représentent 0.4 pour cent du PIB. Comme l'année précédente, le budget 2002 comporte des baisses d'impôts qui équivalent à environ ½ pour cent du PIB, outre un ensemble de mesures sociales qui seront mises en œuvre entre 2002 et 2004. Le gouvernement table sur un excédent en hausse, à environ 0.8 pour cent du PIB en 2002, essentiellement parce que la charge d'intérêts au titre de la dette diminuera. L'OCDE est moins optimiste quant au succès de l'action menée pour maîtriser les dépenses ; elle prévoit un excédent un peu plus faible, peut-être de l'ordre de ½ pour cent du PIB. Malgré tout, on semble devoir s'acheminer vers une orientation budgétaire légèrement restrictive en 2002. Vu la souplesse des conditions monétaires actuelles et la solide position conjoncturelle de l'économie, un nouveau durcissement de la politique budgétaire (y compris les postes hors budget liés à la dette) apparaîtrait indiqué pour maîtriser les tensions inflationnistes et ramener l'endettement, proche de 100 pour cent du PIB en 2001, au niveau visé de 60 pour cent environ en 2010. Il serait souhaitable également de dégager des excédents budgétaires supérieurs à ceux prévus par le gouvernement, étant donné les pressions qui commenceront à s'exercer sur les dépenses dans quelques années du fait du vieillissement de la population et de la générosité d'un système public de retraite actuellement en voie de réforme.

Un ajustement budgétaire de plus grande ampleur s'impose si l'on veut ramener le ratio dette/PIB à 60 pour cent en 2010

Dans les années 90, l'amélioration du solde budgétaire ne s'est pas traduite par une réduction du même ordre de l'endettement des administrations publiques, en raison d'éléments hors budget qui ont alourdi la dette. Depuis la fin de 1996, l'écart total est de 20 pour cent du PIB ; il s'explique essentiellement par une réévaluation de la dette libellée en monnaies étrangères, des injections de capitaux dans les entreprises publiques, la reprise de dettes par l'État au nom de tiers, l'émission d'emprunts pour la défense et l'acquisition d'actifs financiers. Si un écart du même ordre persiste à l'avenir, il faudra un excédent primaire supérieur à celui prévu par le gouvernement pour pouvoir atteindre en 2010 l'objectif d'endettement de 60 pour cent environ du PIB. Selon les calculs de l'OCDE, si les divergences entre la dette et le solde budgétaire au cours de la période 2002-04 qu'implique la mise à jour 2001 du Programme de stabilité et de croissance devaient persister jusqu'en 2010, il faudrait alors que l'excédent primaire annuel soit supérieur à 9 pour cent du PIB jusqu'à cette date, alors qu'un excédent primaire de 5 pour cent environ du PIB suffirait en l'absence de facteurs créant des dettes supplémentaires. Des excédents primaires de ce niveau étant fort peu probables, il faut que le gouvernement, pour réaliser son objectif d'endettement à moyen terme, s'engage clairement à éliminer les éléments d'endettement hors budget. Plus d'effort dans ce domaine permettrait de progresser dans la réalisation de l'objectif d'endettement.

Il faut pour cela accroître l'efficacité des dépenses publiques...

Le secteur public grec, si on le mesure par le rapport entre les dépenses et le PIB nominal, s'est beaucoup développé depuis les années 70. Cette évolution n'est pas nécessairement indésirable en soi, puisque, au regard du PIB, le secteur public grec reste d'une dimension bien inférieure à la moyenne de l'UE. Mais il apparaît que, malgré les progrès accomplis récemment, l'efficacité de l'administration et de la répartition des fonds publics pourrait être encore améliorée, de même que les procédures de préparation et de contrôle du budget. Les réformes en cours dans le domaine du contrôle des dépenses publiques seront certainement utiles, mais il faudra veiller à ce que les nouveaux organismes de vérification soient correctement pourvus en professionnels de façon à pouvoir contrôler

l'efficacité des programmes de dépenses et la bonne utilisation de l'argent du contribuable, en ne se bornant pas à s'assurer uniquement de la conformité aux prescriptions légales. D'importants objectifs sociaux, politiques et économiques pourraient être réalisés avec bien moins de ressources, même si, à long terme, davantage de moyens seront sans doute nécessaires dans l'éducation et la santé.

**... et mieux
utiliser les
ressources
humaines dans
l'administration**

L'un des problèmes majeurs est la rigidité de l'administration. Une grande sécurité de l'emploi se double d'une faible flexibilité des effectifs. Pour répondre à de nouvelles demandes de services publics, il faut généralement procéder par création de postes sans réduction corrélative des effectifs dans des secteurs moins importants, en raison des restrictions imposées par la constitution pour l'emploi dans la fonction publique. L'avancement reste régi davantage par l'ancienneté que par le mérite ou l'effort et on peut se demander si les niveaux de productivité et les taux de croissance dans le secteur public justifient les niveaux et les hausses des rémunérations dont ont bénéficié la majorité des agents publics, surtout ces dernières années. La politique actuelle de remplacement partiel des retraités du secteur public va dans la bonne direction, mais d'autres réformes sont nécessaires pour répartir plus efficacement les effectifs et les redéployer au sein des administrations aux différents niveaux et entre ces administrations.

**Il faut restructurer
les dépenses
publiques**

La pratique ancienne de la modification annuelle à la marge des différents postes budgétaires a probablement contribué à créer un problème supplémentaire, en ce que la structure des dépenses publiques ne répond plus correctement aujourd'hui, du point de vue des performances économiques, aux besoins véritables de l'économie. Les dépenses publiques pour la santé et l'enseignement sont faibles sur le plan international et celles consacrées à l'administration publique et aux retraites sont relativement élevées. Et, malgré un très fort taux de chômage, les dépenses pour l'indemnisation du chômage sont parmi les plus faibles dans l'UE. Celles pour la défense et le service de la dette sont également bien supérieures à la moyenne pour l'UE, mais dans ce dernier cas au moins, on peut s'attendre à ce que la baisse sensible se poursuivre. En fixant les

dépenses dans une perspective à moyen terme, on pourrait disposer d'un point d'ancrage pour procéder aux profonds réaménagements qu'il faut opérer dans les différents programmes et on pourrait aussi redéployer les ressources en faveur des priorités qui sont les plus bénéfiques pour la croissance. Les pressions démographiques dues au vieillissement rendent essentielles une telle action.

***... et rendre
moins généreux
le système
de retraite***

En l'absence de vastes réformes – qui ont suscité jusqu'à présent une résistance énergique de la part des salariés – le système public de retraite menace à l'avenir d'accaparer les dépenses publiques dans des secteurs cruciaux pour le rattrapage des niveaux de revenu des autres pays de l'Union européenne ambitionné par la Grèce. En effet, le système grec de retraite est l'un des plus généreux et des plus inéquitables dans la zone de l'OCDE, avec des taux de remplacement élevés, des critères d'admission peu rigoureux et des prestations très différentes d'un organisme à l'autre. Ses engagements conditionnels par rapport au PIB comptent parmi les plus élevés dans la zone de l'OCDE. Les dépenses liées à l'âge pourraient augmenter de 12 points de pourcentage du PIB d'ici à 2050 si l'on s'en tient aux pratiques actuelles et si aucune réforme n'est mise en œuvre. Les principaux problèmes du régime public par répartition sont les faibles durées de cotisation, les possibilités de retraite anticipée et la progression indéfinie des pensions en termes réels. Pour remédier à ces problèmes, il faudrait réduire progressivement les possibilités de retraite anticipée dont bénéficient plusieurs catégories privilégiées, abaisser globalement le niveau des retraites et appliquer des critères d'admission plus stricts. L'objectif d'allongement de la durée de cotisation devrait s'accompagner d'une diminution des taux légaux de remplacement qui, dans des cas extrêmes, peuvent même aboutir à des pensions dépassant le dernier salaire après 35 années de cotisations. Une indexation limitée à la hausse des prix contribuerait également à alléger la charge pour les générations futures et la Grèce s'alignerait ainsi sur les réformes annoncées dans un grand nombre de pays membres ou sur leurs pratiques actuelles.

**Une réforme
fiscale complète
est
indispensable...**

Le système fiscal grec, très complexe, se traduit par un coût élevé de respect des obligations fiscales. Une réforme d'ensemble est prioritaire. Il faudrait élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour atténuer sa forte progressivité et réduire ainsi l'incitation à la fraude. On pourrait aussi de cette manière abaisser les taux élevés des cotisations de sécurité sociale prélevées sur les revenus du travail. Ces fortes cotisations réduisent la demande de main-d'œuvre et incitent à travailler dans l'économie souterraine. Élément essentiel, la réforme fiscale devrait s'attaquer à la répartition inégale de l'impôt, par exemple en éliminant le biais actuel en faveur des entreprises non constituées en société. Une réforme fiscale fondamentale a été annoncée par le gouvernement pour 2002 et, dans une première phase, une série de mesures sont entrées en vigueur au début de l'année. Elles s'attaquent à certains des problèmes du système actuel, notamment la taxation non uniforme des revenus du capital, le niveau élevé des coûts de main-d'œuvre non salariaux et le coût élevé de l'administration de l'impôt, mais une fois encore l'approche adoptée est fragmentaire.

**... et les
propositions les
plus récentes vont
dans la bonne
direction**

La Commission spéciale d'experts qui a été mise en place par le gouvernement l'an dernier pour formuler des propositions en vue d'une réforme fiscale globale a été en mesure d'établir des propositions de large portée dans tous les secteurs de la fiscalité. L'objectif est de rendre le système fiscal plus simple et plus juste. Ces propositions ont été examinées avec les partenaires sociaux et un projet de loi de réforme globale de la fiscalité devrait être soumis au Parlement cet automne. La plupart des propositions sont conformes aux recommandations qui figuraient dans l'*Étude économique* de l'an dernier ; leur adoption atténuerait les distorsions, améliorerait l'efficacité et contribuerait à une plus forte compétitivité des entreprises. Il importe que le gouvernement résiste aux pressions qu'exerceront inévitablement certains groupes d'intérêts pour édulcorer ces propositions de réforme.

**Les rigidités
structurelles
entravent toujours
la création
d'emplois...**

Malgré certaines améliorations récentes, le marché grec du travail se caractérise toujours par de faibles taux d'emploi et d'activité et par un fort chômage, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Ces médiocres résultats tiennent en grande partie :

- aux rigidités du marché du travail et des marchés de produits ;
- aux distorsions créées par le système fiscal actuel ;
- à l'inadéquation des qualifications liée au système éducatif et au fonctionnement des services de l'emploi.

Dans une certaine mesure, ces résultats traduisent également le sous-enregistrement des travailleurs migrants, dont les taux d'emploi et d'activité sont supérieurs à ceux des travailleurs grecs, l'inverse étant vraie pour le taux de chômage. La nouvelle loi entrée en vigueur en avril 2001 assouplit quelque peu le régime des heures supplémentaires, du travail à temps partiel et des licenciements collectifs. Mais il faut aller beaucoup plus loin. Il conviendrait d'aligner davantage les indemnités de licenciement des employés et cadres à forte ancienneté sur celles des ouvriers, car elles alourdissent très sensiblement les coûts de main-d'œuvre pour cette catégorie. De plus, maintenant que l'inflation a été ramenée à un bas niveau, après avoir dépassé 10 pour cent, il faudrait supprimer dans les conventions collectives nationales les clauses de rattrapage de l'inflation, car elles contribuent à la rigidité des salaires réels. Cette rigidité prend également la forme de taux de salaires contractuels non différenciés selon les conditions locales sur le marché du travail ; ainsi une plus grande différenciation au niveau local et au niveau des entreprises devrait être encouragée. Bien qu'en diminution depuis le début des années 90, le rapport salaire minimum/salaire moyen reste élevé. De plus, les cotisations sociales sont lourdes, ce qui freine l'embauche. Il serait donc souhaitable d'élargir la réduction des cotisations sociales en faveur des basses rémunérations introduite en 2000 et/ou d'accroître les prestations liées à l'exercice d'un emploi. En outre, l'efficacité du service public de l'emploi pourrait être amplement améliorée pour l'appariement des offres et demandes d'emploi, ce qui pourrait se faire par exemple en mettant en place un mar-

ché du placement sur lequel il y aurait concurrence entre des prestataires publics et privés. La restructuration du service public de l'emploi (OHED) actuellement en cours et l'action des agences de travail temporaire marquent un progrès en ce sens.

... et il faut améliorer les qualifications et les compétences

Beaucoup reste à faire également pour mieux adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail. Bien que le niveau d'instruction ait considérablement progressé ces vingt-cinq dernières années, le passage de l'école à la vie active semble plus malaisé en Grèce qu'ailleurs. Les réformes du système éducatif se doivent d'augmenter la proportion de jeunes qui achèvent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire tout en enrichissant les programmes d'enseignement général par l'acquisition de compétences davantage axées sur l'entreprise. Il faut simultanément renforcer les programmes de formation professionnelle destinés aux jeunes, de façon que la voie technique mène plus efficacement à l'emploi. Une partie des fonds actuellement consacrés aux aides à l'emploi pourrait fort bien être réaffectée à cette formation professionnelle, en particulier en faveur des jeunes.

Il faudrait aller plus loin dans la libéralisation des activités de réseau...

Ces dernières années, un grand nombre d'entreprises publiques ont été privatisées et des mesures ont été prises pour ouvrir à la concurrence les industries de réseau, avec des résultats mitigés. La libéralisation des télécommunications est bien avancée ; ses résultats sont tangibles pour les consommateurs et les producteurs, et la concurrence s'intensifie sur le marché de la téléphonie mobile. L'Organisation grec des télécommunications a été la première entreprise publique à capitaux privés majoritaires, l'État conservant toutefois une participation minoritaire de blocage. Le secteur des transbordeurs doit également être libéralisé avant l'expiration, fin 2004, de la période dérogatoire, et une autorité de régulation est en voie de création. La privatisation d'Olympic Airways s'est révélée difficile après les attentats du 11 septembre et elle est toujours en suspens. La libéralisation des transports par camion n'est envisagée que de manière prudente ; il faudrait l'accélérer. On a moins progressé dans l'ouverture du secteur de l'énergie. Malgré sa libéralisation partielle en février 2001, le sec-

teur de l'électricité reste très intégré, la Société publique de l'électricité, l'opérateur historique, conservant une place prépondérante dans la production, le transport et la distribution, avec uniquement un régime de séparation comptable. L'efficacité y gagnerait beaucoup si l'on dissociait la production, le transport et la distribution de l'électricité, avec un accès réglementé des tiers au réseau et une scission du secteur même de la production. La Société publique de l'électricité est en outre en situation de monopole de fait pour l'exploitation des mines de lignite qui appartiennent à l'État ; elle en dégage des bénéfices malgré des tarifs relativement faibles (sauf pour l'industrie). Les barrières à l'entrée au niveau de la production sont donc autant économiques que juridiques, le résultat étant une concurrence insuffisante. Une première offre publique de vente d'actions de la Société publique de l'électricité a eu lieu en décembre 2001, dans l'optique d'une privatisation partielle. Il ne faudrait toutefois envisager une privatisation totale de cette entreprise qu'après avoir créé les conditions de concurrence sur les segments pour lesquels le marché est contestable. En attendant, il faudra une stricte réglementation pour faire en sorte que les tarifs et les conditions d'accès contribuent à l'efficacité tout en favorisant de nouvelles capacités et de nouvelles entrées. Le gouvernement a également décidé d'ouvrir à la concurrence le secteur du gaz avant la fin de la période dérogatoire, fixée à 2006. En vue de cette ouverture, la Société publique du gaz naturel a soumis à l'Autorité de régulation de l'énergie un nouveau régime de tarification qui, lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, devrait faciliter la concurrence dans le secteur de l'énergie. Il faudrait faire en sorte que les liens commerciaux, opérationnels et/ou financiers qui existent actuellement entre les grandes entreprises du secteur de l'énergie ne puissent pas faire obstacle à cette action.

... tout en conférant des pouvoirs accrus aux autorités sectorielles de régulation

Vu l'ampleur des obstacles à une concurrence efficace dans le secteur de l'énergie à court et moyen terme, une réglementation efficace est indispensable. Il faut donc accroître les pouvoirs et les attributions des autorités sectorielles de régulation de manière à promouvoir l'efficacité au moyen des tarifs et des conditions d'accès, malgré l'absence de concurrence, tout en créant les conditions nécessaires pour

que de nouvelles entrées et de nouveaux investissements soient attrayants. On notera à cet égard les vastes prérogatives de la Commission nationale des télécommunications et de la poste et le rôle efficace qu'elle peut jouer pour mettre en place des solutions concurrentielles.

Grâce à la nouvelle législation, la Commission de la concurrence peut maintenant mieux lutter contre les pratiques anti-concurrentielles

Avec la réforme du droit de la concurrence d'août 2000, la Commission de la concurrence est devenue indépendante du gouvernement. Ses moyens humains et financiers ont été renforcés, elle a été libérée de l'obligation d'examiner un grand nombre de fusions mineures et elle dispose désormais d'instruments juridiques plus efficaces pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des entreprises, en pouvant notamment prononcer de lourdes sanctions. De plus, elle n'a plus à adresser une demande à d'autres instances (notamment le Parlement ou un ministre) pour pouvoir ouvrir une enquête déterminée. Son rôle de défense de la concurrence s'est donc renforcé, ce qui devrait lui permettre de prêter davantage attention aux accords horizontaux et aux nouveaux problèmes de concurrence qui se posent dans les secteurs auparavant monopolisés. Néanmoins, même après la réforme, la Commission n'a toujours pas des effectifs suffisants et il faudrait qu'elle puisse rémunérer aux taux du marché son personnel qualifié. Si l'on considère les pays comparables de l'OCDE, c'est elle qui a les plus faibles effectifs et ses barèmes de rémunération ne tiennent pas suffisamment compte de l'expertise et de l'expérience indispensables. L'une des questions à régler est celle des relations de la Commission de la concurrence avec les autorités sectorielles de régulation ; certes, ces dernières peuvent se spécialiser dans les aspects techniques de leur secteur, mais une autorité de la concurrence compétente pour l'ensemble de l'économie a une meilleure vision des problèmes transsectoriels. L'expérience d'autres pays montre qu'en cas de désaccord le point de vue de la Commission de la concurrence devrait prévaloir sur celui des autorités sectorielles de régulation lorsqu'une question de concurrence est en jeu. Au total, la nouvelle loi a bien redéfini les missions de la Commission de la concurrence, mais il reste à savoir si elle acquerra l'envergure des autorités similaires d'autres pays.

Les rapides progrès dans la libéralisation des marchés financiers ont amélioré le potentiel de croissance de l'économie

Le processus de libéralisation des marchés financiers engagé depuis les années 90 a progressivement éliminé les contraintes qui pesaient sur les intermédiaires financiers grecs pour le crédit au secteur privé. L'État s'est peu à peu retiré des activités bancaires commerciales en privatisant ces dernières années les banques à capitaux publics et en ramenant le nombre des banques qu'il contrôlait directement ou indirectement de 10 en 1995 à 3 en 2001. La privatisation s'est ralentie ces derniers temps, essentiellement à cause de la faiblesse de la bourse au niveau national et international. Le cap de la privatisation a néanmoins été maintenu. Bien qu'il se soit resserré récemment, l'écart moyen entre les taux créditeurs et les taux débiteurs demeure plus marqué que dans les autres pays de l'OCDE ; cela tient en partie à l'ampleur des prêts improductifs, malgré les dispositifs plus élaborés d'évaluation des risques que les banques commerciales ont dû mettre en place deux ans avant l'entrée dans la zone euro. On étudie actuellement une modification des mécanismes de surveillance dans l'optique de la sécurité du système financier. En définitive, s'il reste des mesures à prendre pour assurer le développement d'un secteur financier solide et efficient, de grands progrès ont été néanmoins accomplis et le cadre de l'action future est largement en place.

Résumé

Tout compte fait, la Grèce a obtenu des résultats économiques remarquables depuis le début des années 90 si l'on considère la forte croissance de sa productivité et de sa production, qui a pu s'appuyer sur la libéralisation des marchés de produits et des marchés financiers. Dans le même temps, une plus stricte discipline budgétaire et monétaire s'est traduite par une rapide désinflation et un net redressement des finances publiques. Cela montre bien que, si l'on dose correctement les politiques, il n'y a pas nécessairement conflit entre la convergence nominale et la convergence réelle. Après un certain ralentissement de l'activité économique à la fin de 2001, une solide reprise est à attendre au cours de 2002 et en 2003, grâce à des conditions monétaires accommodantes, aux transferts de l'UE, à la préparation des Jeux olympiques de 2004 et au redémarrage des marchés à l'exportation. L'économie devrait fonctionner à un niveau proche du potentiel, voire supérieur, et il y a ris-

que d'accélération de l'inflation sous l'effet de hausses excessives des salaires, en particulier dans le secteur public. L'orientation budgétaire pourrait être légèrement restrictive en 2002 selon les estimations de l'OCDE, ce qui contribuera à atténuer quelque peu les tensions inflationnistes. Il faut toutefois dégager un excédent budgétaire plus important et réduire les opérations hors budget génératrices de dettes si l'on veut parvenir en 2010 au ratio souhaité dette/PIB de 60 pour cent environ. Pour ce faire, il faudrait maîtriser davantage les dépenses publiques et les rendre plus efficaces, d'autant que de plus vives pressions démographiques vont maintenant s'exercer sur les dépenses. Vu le faible niveau de l'emploi par rapport à la population et l'ampleur du chômage structurel, il faut prendre de nouvelles mesures pour flexibiliser les salaires, renforcer les dispositifs de valorisation du travail, faciliter le passage de l'école à la vie active et accroître l'efficacité du service public de l'emploi. Mais le niveau élevé du chômage structurel ne justifie pas la persistance d'amples sureffectifs dans le secteur public. Si les possibilités d'emploi sont appelées à s'améliorer, c'est grâce aux réformes structurelles entreprises ces dernières années, en particulier la libéralisation des activités de réseau et des marchés financiers, et grâce à la refonte de la politique de la concurrence, autant d'éléments qui ont sans doute joué un grand rôle dans l'accélération de la productivité multifactorielle et de la croissance de la productivité potentielle. Il faut compléter ces réformes structurelles par une réforme fiscale d'ensemble, afin de mettre en place les incitations optimales à une allocation efficace des ressources et de progresser dans la réalisation de l'objectif à long terme de convergence du niveau de vie par rapport à celui des autres pays de l'Union européenne.

Liste des abréviations

ASE	Bourse d'Athènes
CCA	Cadre communautaire d'appui
CE	Communauté européenne
CPE	Centres de promotion de l'emploi
CTAC	Commission consultative du cabotage
DEH	Compagnie publique de l'électricité
DEPA	Compagnie publique du gaz
EAV	Industrie aérospatiale hellénique
EETT	Commission nationale des télécommunications et de la Poste
EOV	Industrie hellénique des armements
ETBA	Banque hellénique pour le développement industriel
HP	Hellenic Petroleum
IEK	Instituts de formation professionnelle
IKA	Caisse d'assurance sociale
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IRO	Organisme de reconstruction industrielle
NAIRU	Taux de chômage non accélérateur de l'inflation
OA	Olympic Airways
OAED	Organisation pour le développement de la main-d'œuvre
OAEE	Caisse d'assurance sociale des travailleurs indépendants
ODIPY	Organisation pour la gestion des ressources économiques de santé
OPIS	Programme opérationnel pour la société de l'information
OSE	Société nationale des chemins de fer
OTE	Service hellénique des télécommunications
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PMF	Productivité multifactorielle
PNB	Produit national brut
PTE	Pactes territoriaux pour l'emploi
SEV	Fédération des industries grecques
SPE	Service public de l'emploi
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UMTS	Système universel de télécommunications mobiles (systèmes de téléphonie mobile de troisième génération)
YPA	Organisation hellénique de l'aviation civile

Bibliographie

- Andrikopoulos, A. A., Loizides, J. et K. Prodromidis, K. (2001),
« Fiscal Instruments, political Business Cycles and the EMU, Some Stylized Facts », AUEB, Discussion Paper, Athènes.
- Antoninis, M., et P. Tsakoglou (2001),
« Who benefits from public education in Greece? Evidence and Policy implications », *Education Economics*, vol. 9, n° 2.
- Artis M.J. et M. Buti (2000),
« Close to Balance or in Surplus. A policy Maker's Guide to the Implementation of the Stability Growth Pact », document interne.
- Atkinson, P. et P. Van den Noord (2001),
Managing Public Expenditure : Some Emerging Policy issues and a Framework for Analysis, OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 285, Paris.
- Banque centrale européenne (2002),
Labour market mismatches in Euro area countries, mars.
- Banque mondiale (1994),
Adverting the Old Age Crisis, Oxford University Press.
- Banque nationale de Grèce (décembre 2001-janvier 2002),
Greece : Economic and Market Analysis, Athènes.
- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001a),
« Does Human Capital Matter for Growth in OECD Countries? Evidence from Pooled Mean-Group Estimates », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 282, Paris.
- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001b),
« Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE » *Revue économique de l'OCDE* n° 33, 2001/II.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001),
« Economic growth : the role of policies and institutions – panel data evidence from OECD countries », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 283, janvier.
- Carone G. et A. Salomaki (2001),
« Reforms in tax-benefit systems in order to increase employment incentives in EU », Economic Paper, n° 160, Commission européenne, Direction générale des affaires économiques et financières, septembre, http://europa.eu.int/comm/economy_finance.
- Commission européenne (2001a),
Économie européenne, n° 2, Direction générale des affaires économiques et financières.

- Commission européenne (2001b),
« L'emploi en Europe : Évolution récente et perspectives », Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, juillet.
- Commission européenne (2001c),
« Évaluation de la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi 2001 », Document de travail à l'usage du personnel de la Commission, SEC (2001) 1398, novembre.
- Demekas, D.G. et Z.G. Kontolemis (1999),
Government employment and wages and labour market performance, FMI, Document de travail 99/55.
- Elmeskov, J., Martin J.P. et S. Scarpetta (1998),
« Key Lessons for Labour Market Reforms : Evidence from OECD countries' experiences », *Swedish Economic Policy Review*, 5, pp. 205-252.
- Fagerberg, J. et G. Sollie (1987),
« The method of constant market shares analysis reconsidered », *Applied Economics*, vol. 19.
- FMI (1999),
« Greece : Selected Issues », *IMF Staff Report n° 99/138*, Washington.
- FMI (2002),
« Greece : Staff Report for the 2001 Article IV Consultation », Rapport sur les États membres n° 02/56, mars, Washington.
- Förster, M.F. et M. Pellizzari (2000),
« Trends and driving factors in income distribution and Poverty in the OECD Area », OCDE, *Documents de travail de la direction de l'éducation, de l'emploi et des affaires sociales*, n° 42, Paris.
- Georgakopoulos, T., Kintis, A. et J. Loizides (1992),
« Public Sector Growth : Modeling Inter-temporal Government Behaviour », *Cyprus Journal of Economics*, 5/2, décembre.
- Georgakopoulos, T. et J. Loizides (1994),
« The growth of the Public Sector in Greece », *Cyprus Journal of Economics*, décembre.
- Glogg, R. (1992),
A concise history of Greece, Cambridge.
- Heady, C., Mitrakos, Th. et P. Tsakoglou (2001),
« The Distributional Impact of Social Transfers in the European Union : Evidence from the ECHP », *Fiscal Studies*, vol. 2, n° 4, pp. 547-565.
- Hope, K. (2001),
« Merger plan shocks bankers », *The Banker*, décembre.
- Kanellopoulos K., Mavromaras K.G., et T.M. Mitrakos (2001),
« Éducation and Labour Market », Center for Economic Planning and Research, mai, Athènes.
- Larre, B. et M. Bonturi (2001),
« Public Spending in Mexico : How to enhance its Effectiveness », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 288, Paris.
- Leahy, M., S. Schich, G. Wehinger, F. Pelgrin et T. Thorgeirsson (2001),
« Contributions of financial systems to growth in OECD countries », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 280, janvier.

- Liverakos, P. (2000),
 Budgetary reforms and outcomes in Greece, Document présenté à la réunion d'experts PUMA-OCDE, tenue à Paris les 10-11 février 2000.
- Loizides, J. et G. Vamvoukas (1997),
 « Does Public Expenditure Display the Characteristics of Government Reactions to the State of the Economy? », Discussion Paper n° 4, Athens University of Economics and Business.
- Manessiotis V.G. et R.D. Reischauer (2001),
 « Greek Fiscal and Budget Policy », in *Greece's Economic Performance and Prospects*, edited by the Bank of Greece and the Brookings Institution.
- Marlier E. et S. Ponthieux (2000),
 « Low-wage Employees in EU Countries », *Statistiques en brut*, Thème 3, août, Eurostat.
- Ministère du Travail et des Affaires sociales (2001),
 Plan d'action national pour l'emploi, avril, Athènes.
- Ministère de l'Économie nationale (2000),
 Le Programme de stabilité et de croissance : 2000-2004, décembre, www.mnec.gr/ypetho/converg/spg00_en.htm
- Ministère de l'Économie nationale (2001),
 La mise à jour 2001 du Programme de stabilité et de croissance de la Grèce : 2001-2004, décembre, www.mnec.gr/ministry/converg/spg2001_en.htm
- Ministère de l'Économie nationale (2001a),
 Principaux agrégats économiques de l'économie grecque, janvier.
- Ministère de l'Économie nationale (2001b),
 Rapport national sur les réformes structurelles, novembre.
- Ministère de l'Intérieur (1998),
 Bulletin statistique de l'emploi dans le secteur public, Athènes.
- Mylonas, P. et I. Joumard (1999),
 « Greek Enterprises : Challenges for Reform », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 214, Paris.
- Mylonas, P. et G. Papakonstantinou (2001),
 « Product Market Reform in Greece Policy Priorities and Prospects », in : *Greece's Economic Performance and Prospects*, édité par la Banque de Grèce et Brookings Institution.
- Office statistique national de Grèce (2001),
 Dépenses sur la protection sociale, Athènes.
- National Telecommunications and Post Commission (2002),
 « Recent Progress in Liberalizing the Telecommunications Market in Greece », Contribution of EETT pour la préparation de l'Examen EDR 2001/2002.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999),
 « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 226, Paris.
- OCDE (1994),
 Sources statistiques sur l'emploi dans le secteur public, Paris.
- OCDE (1995),
 Études économiques de l'OCDE, Grèce, Paris.

- OCDE (1997),
Études économiques de l'OCDE, Grèce, Paris.
- OCDE (1998a),
Études économiques de l'OCDE, Grèce, Paris.
- OCDE (1998b),
Perspectives de l'emploi, juin, Paris.
- OCDE (2000a),
Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale, Paris.
- OCDE (2000b),
Perspectives de l'emploi, juin, Paris.
- OCDE (2000c),
Perspectives économiques de l'OCDE, No. 68, décembre. Paris.
- OCDE (2001a),
Études économiques de l'OCDE, Grèce, Paris.
- OCDE (2001b),
« La réforme de la réglementation en Grèce », Paris.
- OCDE (2001c),
Perspectives économiques de l'OCDE, n° 70, décembre, Paris.
- OCDE (2001d),
« Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000 », Paris.
- OCDE (2001e),
Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie. Vers une économie fondée sur le savoir, Paris.
- OCDE, (2001f),
Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE.
- OCDE (2001g),
Documents de référence du Projet sur la croissance 1,2 et 3, Paris.
- OCDE (2001h),
Perspectives de l'emploi, juin, Paris.
- OCDE (divers numéros),
Comptes nationaux des pays de l'OCDE vol. II. Paris.
- Pelgrin, F., S. Schich et A. de Serres (2002),
« Increases in business investment rates in OECD countries in the 1990s : How much can be explained by fundamentals? », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 327, avril.
- Politis, T. (2000),
« Survey for Employment and Labour Market », No. 8a, Foundation for Economic and Industrial Research (IOBE), septembre, Athènes.
- Rajan, R. G. et L. Zingales (2000),
« The great reversals : the politics of financial development in the 20th century », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 265, octobre.
- Sabethai, I. (2000),
« The Greek Labour Market : Features, Problems, and Policies », *Economic Bulletin*, n° 16, Banque de Grèce, Athènes, décembre.

- Scarpetta, S., A. Bassanini, D. Pilat et P. Schreyer (2000),
« Economic growth in the OECD area : recent trends at the aggregate and sectoral level », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 248, mai.
- The Economist Intelligence Unit (2002),
Country Report : Greece, janvier, Londres.
- Van den Noord, P. (2000),
« The Size and Role of automatic Stabilisers in the 1990s and Beyond », OCDE, *Département des affaires économiques, Document de travail*, n° 230.
- Wise, M. (2001),
« Examen du droit et de la politique de la concurrence en Grèce », *Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence*, vol. 3/n° 4.
- Yfantopoulos, J. (2000),
Social protection for dependency in old age in Greece. National Report Series edited by J. Pacolet and R. Bouten, HIVA Institute. Katholieke University of Leuven, pp. 1-91.

Annexe I
Données complémentaires pour le chapitre III

**Tableau A.1. Dépenses totales des administrations publiques dans la zone euro,
l'OCDE et la Grèce**
Zone euro, Total OCDE et Grèce
Pourcentage du PIB nominal

	Zone euro	Total OCDE	Grèce
1985	47.1	37.8	43.10
1986	47.0	37.9	42.59
1987	46.7	37.8	42.54
1988	46.2	37.1	41.80
1989	46.1	36.8	42.92
1990	46.8	37.9	47.49
1991	47.4	38.6	43.48
1992	48.0	39.5	45.36
1993	49.9	40.4	47.47
1994	48.8	39.5	45.50
1995	48.4	39.2	46.67
1996	48.6	39.0	44.34
1997	47.1	37.7	42.77
1998	46.4	37.3	42.71
1999	46.1	37.2	43.31
2000	44.2	36.5	43.35
2001	45.1	37.1	41.53

Source : OCDE, *Perspectives économiques*, juin 2002, et Office statistique national de la Grèce.

Tableau A.2. **Dépenses totales des administrations publiques (données consolidées)**

1960-2001 en pourcentage du PIB nominal

	Consommation finale	Dépenses totales en capital		Transferts sociaux autres qu'en nature	Subventions	Intérêts, net	Autres dépenses courantes	Dépenses totales
		Formation brute de capital fixe	Autres dépenses en capital, net					
1960	10.56	2.60	0.63	6.45	0.09	-0.09	2.24	22.47
1961	10.09	2.82	0.70	6.49	0.31	0.00	1.96	22.38
1962	10.50	3.05	0.82	7.15	0.30	0.00	2.01	23.83
1963	10.01	2.37	0.59	7.37	0.46	0.13	1.84	22.78
1964	10.30	2.21	0.52	7.63	0.81	0.17	1.69	23.34
1965	10.30	1.92	0.40	8.08	1.01	0.25	1.31	23.27
1966	10.34	2.26	0.45	8.31	1.49	0.18	1.40	24.44
1967	11.46	2.13	0.38	9.12	1.63	0.21	1.26	26.19
1968	11.38	2.50	0.42	9.35	1.31	0.19	1.31	26.46
1969	11.03	2.54	0.43	8.92	0.80	0.20	1.50	25.43
1970	10.87	2.72	0.47	8.72	0.74	0.35	0.98	24.85
1971	10.70	2.82	0.48	8.81	1.06	0.45	0.85	25.17
1972	10.30	3.31	0.64	8.25	1.10	0.39	1.15	25.16
1973	9.54	3.01	0.69	7.32	1.57	0.40	1.16	23.68
1974	11.75	2.51	0.57	8.03	2.25	0.70	1.19	27.00
1975	12.79	2.91	0.60	8.16	2.16	0.79	1.29	28.70
1976	12.56	2.90	0.54	8.20	2.36	0.93	1.29	28.77
1977	13.29	2.77	0.44	8.90	2.49	0.87	1.30	30.07
1978	13.12	2.61	0.46	9.47	2.40	1.06	1.27	30.37
1979	13.47	2.61	0.53	9.19	1.91	1.28	1.23	30.21
1980	13.46	2.09	0.48	9.45	1.99	1.41	1.37	30.25
1981	14.80	2.55	0.54	10.88	3.06	2.02	1.58	35.42
1982	14.99	2.32	0.71	12.46	2.42	1.59	1.98	36.47
1983	15.50	2.97	0.78	12.99	1.77	2.24	2.25	38.51
1984	15.98	3.49	0.57	13.37	1.65	2.92	2.12	40.09
1985	16.61	3.65	0.56	14.23	2.43	3.58	2.05	43.10
1986	15.74	3.36	0.25	14.28	2.27	4.12	2.57	42.59
1987	16.04	2.64	0.49	14.69	1.99	5.16	1.53	42.54
1988	14.11	2.91	0.84	14.38	2.02	6.85	0.68	41.80
1989	14.98	2.86	1.16	14.66	1.49	6.77	1.00	42.92
1990	15.06	2.67	3.71	14.55	1.22	9.36	0.92	47.49
1991	14.20	3.04	1.84	14.38	0.61	8.37	1.03	43.48
1992	13.74	3.23	2.08	14.31	0.51	10.51	0.97	45.36
1993	14.30	3.02	2.32	14.59	0.50	11.36	1.37	47.47
1994	13.77	2.94	-0.30	14.87	0.40	12.58	1.24	45.50
1995	15.32	3.17	0.22	15.10	0.42	11.15	1.29	46.67
1996	14.52	3.17	-0.98	15.38	0.46	10.53	1.24	44.34
1997	15.13	3.40	-0.85	15.57	0.15	8.24	1.13	42.77
1998	15.28	3.55	-1.04	15.74	0.14	7.79	1.25	42.71
1999	15.29	3.69	-0.26	15.87	0.19	7.31	1.22	43.31
2000	15.40	3.74	-0.20	16.32	0.16	7.00	0.83	43.25
2001	15.45	3.83	-1.20	16.05	0.17	6.21	1.03	41.53

Source : Principaux agrégats de la comptabilité nationale de l'économie grecque, 1960-2001 (SC-95), ministère de l'Économie nationale, Direction générale de la politique économique, janvier 2001.

Tableau A.3. **Dépenses des administrations publiques par fonction**
En pourcentage des dépenses publiques totales

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Services publics généraux	33.21	27.60	24.11	23.55	24.01	22.98
Défense	6.26	6.49	7.11	7.37	7.20	7.63
Ordre public et sécurité	2.32	2.27	2.54	2.56	2.59	2.62
Affaires économiques	0.35	0.44	0.47	0.47	0.48	0.46
Protection de l'environnement	1.10	1.28	1.17	1.17	1.26	1.20
Logement et équipements collectifs	0.76	0.77	0.63	0.80	0.44	0.53
Santé	8.14	8.12	8.95	9.36	9.08	8.97
Loisirs, culture et religion	0.59	0.69	0.82	0.81	0.84	0.84
Éducation	7.66	8.11	9.47	9.45	9.54	9.59
Protection sociale	39.62	44.23	44.74	44.47	44.57	45.17
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source : OCDE, *Comptes nationaux*.

Tableau A.4. **Quelques dépenses publiques dans les pays de l'OCDE¹**
En pourcentage du PIB

	Services publics	Défense	Éducation	Santé	Retraites	Incapacité et maladie	Prestations chômage	Allocations familiales en espèces	Intérêts sur la dette publique
Australie	3.0	1.9	4.5	5.5	3.2	1.3	2.0	2.2	4.1
1980	3.0	2.0	5.9	4.4	3.8	0.9	0.7	0.9	3.1
1995									
Autriche	3.6	0.9	5.3	5.7	13.1	1.9	1.8	1.9	4.4
1980	2.9	1.0	5.2	5.2	12.3	1.9	1.2	2.1	4.0
1995									
Canada	1.5	1.1	5.8	6.5	4.8	1.1	1.8	0.8	9.6
1980	2.4	1.6	5.0	5.4	3.1	0.7	1.6	0.7	5.4
1995									
Danemark	4.3	1.7	6.5	5.1	7.4	2.8	6.3	1.9	6.4
1980	4.1	2.5	7.7	5.7	6.0	0.9	5.3	1.1	3.9
1995									
Finlande	1.6	1.6	6.6	5.6	8.9	4.4	5.5	2.7	4.0
1980	1.8	1.4	4.8	5.0	5.5	3.1	1.6	1.1	1.0
1995									
France	4.5	2.9	5.9	7.1	12.0	2.1	3.3	2.2	3.5
1990	3.9	3.1	5.1	6.5	10.9	2.0	2.6	2.1	2.9
1993									
Allemagne	3.9	1.4	4.5	8.0	10.7	1.9	3.7	1.2	3.7
1991	4.6	1.9	4.4	7.1	9.7	1.6	3.0	1.3	2.9
1995									
Grèce	7.9	4.5	3.3	4.8	9.2	2.3	1.0	1.9	11.2
1980	6.0	4.8	2.0	2.7	5.5	1.6	0.3	0.4	1.4
1995									
Italie	4.5	1.7	4.5	5.3	13.5	1.9	2.0	0.4	11.5
1980	3.4	1.7	4.8	5.6	9.0	1.8	0.6	1.0	5.0
1995									
Japon	3.6	0.9	3.8	5.6	6.2	0.6	0.5	0.2	3.8
1980	3.3	0.9	4.9	4.6	4.0	0.5	0.0	0.2	3.2
1995									

Tableau A.4. **Quelques dépenses publiques dans les pays de l'OCDE¹ (suite)**

En pourcentage du PIB

	Services publics	Défense	Éducation	Santé	Retraites	Invalidité et maladie	Prestations chômage	Allocations familiales en espèces	Intérêts sur la dette publique
Pays-Bas	9.8	1.8	4.6	6.5	7.5	5.8	4.0	1.0	5.9
1980	9.7	2.9	6.3	5.7	7.6	7.7	2.3	2.0	3.8
1995									
Nouvelle- Zélande	4.2	1.1	5.2	5.3	6.0	2.8	2.0	2.0	4.8
1990	4.7	1.8	5.5	5.8	7.6	2.9	2.8	2.6	8.5
1994									
Norvège	3.1	2.6	6.8	6.6	6.2	3.9	2.4	2.3	2.8
1980	2.2	2.6	5.9	5.9	5.1	3.4	0.4	1.3	3.1
1995									
Portugal	2.0	2.2	5.4	4.7	7.3	2.3	1.7	0.7	6.3
1990	2.7	2.3	4.3	4.2	5.3	2.5	1.0	0.6	8.1
1995									
Espagne	1.8	1.4	4.8	5.5	8.9	2.4	3.2	0.3	5.2
1990	1.7	1.5	4.2	5.2	7.8	2.2	3.0	0.2	3.8
1995									
Suède	3.0	2.3	6.6	5.7	8.6	3.8	4.5	2.0	6.8
1980	2.9	3.3	7.6	8.4	7.2	4.4	1.6	1.7	3.9
1995									
Royaume-Uni	1.9	3.2	4.6	5.7	7.3	3.0	1.3	1.9	3.6
1980	1.9	5.0	4.6	5.1	7.1	1.4	1.7	1.8	4.7
1995									
États-Unis	2.9	5.2	5.0	6.5	6.5	1.3	0.6	0.3	4.8
1980	2.5	7.1	5.3	4.0	6.3	1.2	0.9	0.5	3.2
1995									

1. SCN68/SEC79.

Source : OCDE, *Comptes nationaux* vol. II, et Office statistique national de la Grèce.

Tableau A.5. **Dépenses sociales par fonction**
En pourcentage du PIB

	Prestations vieillesse	Prestations au titre de l'assurance maladie et des accidents du travail	Pensions de réversion	Services familiaux	Indemnisation du chômage	Autres prestations	Total
1990	9.3	7.2	2.0	1.6	0.9	2.2	23.2
1991	8.8	6.7	1.9	1.7	1.0	1.7	21.8
1992	8.8	6.9	1.8	1.7	0.9	1.4	21.5
1993	9.0	7.1	1.9	1.7	0.8	1.8	22.3
1994	8.9	7.1	1.9	2.0	0.8	1.6	22.3
1995	9.2	7.1	1.8	1.9	1.0	1.6	22.6
1996	9.5	7.0	1.9	1.9	0.9	1.9	23.1
1997	9.8	7.1	1.9	1.9	1.0	1.9	23.6
1998	10.2	7.3	2.0	2.0	1.1	1.7	24.3

Source : Office statistique national de la Grèce, *Dépenses au titre de la protection sociale*, 2001.

*Annexe II***Facteurs qui affecteront les résultats budgétaires à l'avenir****Amélioration des performances de l'économie**

L'évolution future des dépenses publiques de la Grèce dépendra d'un certain nombre de facteurs économiques et politiques, ainsi que des contraintes découlant de l'appartenance à l'UE et à la zone euro.

Le scénario de base, présenté dans la Mise à jour 2001 du Programme de stabilité et de croissance 2001-2004, soumise par le gouvernement grec au Conseil européen en décembre 2001, suppose un taux de croissance moyen du PIB réel de 3.9 pour cent, tandis qu'un autre scénario moins optimiste repose sur l'hypothèse de résultats moins favorables à l'exportation, d'un affaiblissement de la demande intérieure et d'un taux moyen de croissance du PIB réel de 3.3 pour cent. Toutes les organisations internationales (UE, FMI et OCDE) sont d'avis que les résultats de l'économie grecque seront supérieurs à la moyenne des pays de la zone euro et de la zone de l'OCDE, ce qui comblera partiellement l'écart existant au niveau du PIB par habitant. Un taux de croissance moyen de plus de 4 pour cent au cours des 4 à 5 prochaines années est un objectif réalisable qui permettrait d'affecter un volume plus important de ressources aux objectifs essentiels (par exemple l'éducation et la santé) tout en réduisant le niveau de la dette.

Privatisation

En Grèce, le secteur des entreprises publiques, relativement important, est déficitaire¹. La privatisation permettrait de réduire les dépenses tant au titre des subventions qu'à celui du service de la dette, et de libérer ainsi des ressources pour financer des dépenses dans des domaines offrant des rendements économiques et sociaux plus élevés. Un certain nombre d'entreprises publiques des secteurs de la banque et des services publics sont actuellement en cours de privatisation, avec les mesures de libéralisation économique qui accompagnent ce processus (voir chapitre IV). Dans le secteur bancaire, les privatisations ont progressé avec une offre de 13 pour cent du capital social de la Banque agricole sur la Bourse d'Athènes (ASE) en décembre 2000. En octobre 2001, la Banque hellénique pour le développement industriel (ETBA) a été privatisée par son acquisition par la Banque du Pirée. La Société publique de l'électricité a été partiellement privatisée, par son introduction à la Bourse d'Athènes. Une fraction supplémentaire de 10 pour cent du capital de l'Organisation hellénique des télécommunications a été proposée au milieu de 2001, par l'émission d'une obligation échangeable, cependant qu'un allié stratégique est recherché pour la privatisation des services postaux, la principale tâche étant de développer les services de courrier express par la vente de 15 à 25 pour cent du capital. Un investisseur stratégique est recherché pour Olympic Airways, avec l'offre de 51 pour cent du capital social de la compagnie (la dernière tentative faite pour trouver un tel investisseur a finalement

échoué) et un partenaire stratégique est également recherché pour Hellenic Petroleum. Une participation de 25 pour cent plus la gestion d'Hellexpo a été proposée à un partenaire stratégique. Le contrat de concession pour l'exploitation du Canal de Corinthe a été signé en mai 2001. Les Autorités du port de Salonique ainsi que l'Organisation des pronostics de football ont déjà été partiellement privatisées. L'Autorité du port du Pirée est également en cours de privatisation.

Cofinancement

En revanche, l'absorption du troisième Cadre communautaire d'appui entraînera une augmentation de dépenses publiques, notamment au titre de l'investissement, pour la double raison que la majeure partie de ces fonds sont dépensés par le gouvernement et que de nouvelles dépenses devront être engagées pour cofinancer les différents projets. Sur la période de 5 ans 2001-2005, la Grèce recevra quelque 26 milliards d'euros aux prix de 2000, soit l'équivalent de 30 pour cent du PIB, tandis que les dépenses de cofinancement s'élèveront à 12.5 milliards d'euros (environ 10 pour cent du PIB).

Programmes sociaux

Les dépenses sociales, même en excluant les dépenses au titre des pensions publiques, devraient augmenter plus vite que le PIB pour que le gouvernement puisse faire face à la demande croissante de développement et d'amélioration de la qualité des services sociaux. Le vieillissement de la population sera un facteur supplémentaire d'augmentation des dépenses sociales, mais une réforme radicale de la sécurité sociale, actuellement envisagée, avec notamment une profonde amélioration de son efficacité et de son efficacité, devrait atténuer ces pressions. Comme on l'a vu, des réformes en profondeur, touchant de nombreux domaines, doivent être apportées sans tarder au régime public de pension.

Éducation

La qualité des services publics d'éducation doit être améliorée, notamment au niveau de l'enseignement tertiaire. Ceci pourrait entraîner une augmentation des dépenses par élève, même s'il est possible de réaliser des gains d'efficacité. Des facteurs démographiques compenseront dans une large partie cette progression des dépenses, la population d'âge scolaire étant peu importante et devant se réduire. De 1995 à 2010, le pourcentage de la population appartenant au groupe d'âge 5-14 ans diminuera de 12 pour cent, celui du groupe 15-19 ans de 23 pour cent et celui du groupe 20-29 ans de 19 pour cent (OCDE, 2001). Néanmoins, malgré la contraction des effectifs des jeunes en âge de recevoir un enseignement tertiaire, les dépenses à ce niveau continueront probablement de rester soumises à des pressions fortes et croissantes. La demande de services améliorés se renforcera vraisemblablement avec la progression des revenus, les avantages d'un enseignement formel plus long et de meilleure qualité devenant plus évidents.

Réorientation des dépenses

Le Programme de stabilité révisé de 2001² (voir aussi le chapitre II) soumis par le gouvernement au Conseil européen prévoit un freinage du volume global des dépenses publiques et leur restructuration au profit d'activités propres à favoriser plus nettement la croissance. La consommation publique devrait augmenter à un taux moyen de l'ordre de 0.7 pour cent dans le scénario de base (croissance du PIB réel de 3.9 pour cent) et de 0.4 pour cent dans l'autre scénario (croissance du PIB de 3.3 pour cent) et être ramenée de

13.6 à 12.2 pour cent du PIB à prix constants de 1995 sur la période 2001-2004. Les dépenses d'investissement des administrations publiques (à prix constants de 1995) devraient augmenter de 7.7 pour cent en moyenne. On prévoit une progression des transferts sociaux à un taux moyen de l'ordre de 8 pour cent, tandis que les paiements d'intérêts devraient diminuer à un taux moyen de 1.1 pour cent, sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction de la dette publique³.

Notes

1. En 2001, les subventions d'exploitation de l'administration centrale aux entreprises publiques ont représenté 2.4 pour cent du PIB et elles atteindront vraisemblablement 2.7 pour cent du PIB en 2002.
2. Ce programme incorpore les révisions ultérieurement apportées par le ministère de l'Économie nationale à la version de décembre 2001 du Programme de stabilité et de croissance à la lumière des précisions apportées aux chiffres des années 2000 et 2001.
3. Cette dernière devrait être ramenée de 99.7 pour cent du PIB en 2001 à 90 pour cent en 2004.

*Annexe III***Principales caractéristiques de la loi sur la libéralisation du marché de l'électricité**

- La loi définit les objectifs du ministre du Développement et de l'Autorité de régulation de l'énergie dans ce secteur.
- Elle prévoit la création d'une Autorité de régulation de l'énergie, organisme consultatif administrativement indépendant rattaché au ministère du Développement, et chargé de suivre l'évolution des marchés de l'énergie et d'imposer des amendes.
- Elle maintient les pouvoirs de réglementation du ministre du Développement, notamment en ce qui concerne la délivrance d'autorisations pour toutes les activités, tarifs et obligations de service public dans le domaine de l'électricité.
- Elle fixe des principes réglementaires : en particulier, les tarifs doivent couvrir l'intégralité des coûts, y compris les obligations de service public, et la Société publique de l'électricité ne peut opérer de péréquations entre les consommateurs libres et les consommateurs captifs.
- La Société publique de l'électricité est tenue d'avoir des comptabilités distinctes pour ses activités de production, de transport et de distribution.
- La loi supprime le monopole légal de la Société publique de l'électricité au niveau de la production en instituant un système d'autorisations pour la Grèce continentale et les îles qui lui sont raccordées et en mettant en place un processus d'appel d'offres pour les îles non raccordées au réseau.
- La loi supprime le monopole légal de la Société publique de l'électricité au niveau de l'offre en instituant un système d'autorisations, la Société publique de l'électricité demeurant cependant le fournisseur unique pour les consommateurs captifs.
- La Société publique de l'électricité demeure le propriétaire exclusif des installations de transport, et le propriétaire et l'opérateur exclusifs des installations de distribution.
- Les fournisseurs doivent posséder une capacité adéquate de production dans un État membre de l'UE et apporter la preuve qu'ils ont l'accès à long terme aux installations nécessaires de transport et de distribution.
- La loi prévoit la création d'ici juin 2000 d'un opérateur de système (Opérateur du Système de transport d'électricité de Grèce, SA), chargé d'exploiter, gérer, entretenir et planifier le développement du système de transport. L'opérateur achète également des services annexes. Son capital sera détenu à 51 pour cent par l'État et à 49 pour cent par les producteurs raccordés au système (dans un premier temps, la Société publique d'électricité sera seule dans ce cas).

- La loi prévoit l'accès aux réseaux de transport et de distribution à des tarifs fixés, pour les premiers, par l'Opérateur du système, et pour les seconds, par la Société publique de l'électricité.
- La loi dispose qu'à la date du 19 février 2001, les consommateurs représentant au total 30 pour cent de la demande, y compris tous les consommateurs utilisant chaque année plus de 100GWh, auront la possibilité de choisir leur fournisseur.
- La loi dispose que le coût des engagements ou des garanties d'exploitation pris avant l'entrée en vigueur de la Directive peuvent être inclus par la Société publique de l'électricité dans ses tarifs. Pour ce faire, le gouvernement applique un régime transitoire (« coûts échoués »).

*Annexe IV***Chronologie économique****2000****Décembre**

La Banque de Grèce aligne ses principaux taux d'intérêt sur les taux correspondants de la Banque centrale européenne (BCE) en prévision de l'entrée de la Grèce dans la zone euro à compter du 1^{er} janvier 2001. En conséquence, le taux d'intervention de la Banque de Grèce pour les principales opérations de refinancement à 14 jours est ramené de 5.75 à 4.75 pour cent.

Mise en vente à la Bourse d'Athènes (ASE) de 13 pour cent du capital de la Banque agricole appartenant à l'État.

2001**Janvier**

La Grèce devient membre de l'Union économique et monétaire européenne et adopte l'euro au taux de conversion irrévocable de 340.75 drachmes pour un euro.

Libéralisation du secteur des télécommunications après l'ouverture du marché de la téléphonie fixe.

Février

Libéralisation partielle du marché de l'électricité.

Mars

La Commission européenne approuve les objectifs du Programme 2000 de stabilité et de croissance du gouvernement grec pour la période 2000-2004.

Le gouvernement lance un nouveau programme de réforme du système de santé qui doit s'étendre sur une période de 6 ans. La Loi 2889/2001 met en place la « première vague » de réformes du système de santé, avec notamment une large décentralisation du pouvoir de prise de décision par la création de dix-sept Systèmes régionaux de santé qui doivent permettre une administration rationnelle et gérable. Les systèmes régionaux sont également autorisés à créer des sociétés publiques à capitaux publics chargées d'assurer la logistique des hôpitaux.

Avril

Entrée en vigueur de la loi 2000 relative aux marchés du travail (Loi 2874/2000). Ce texte prévoit notamment de nouvelles mesures de valorisation du travail afin de favoriser l'emploi à temps partiel ; une réduction du plafond applicable aux heures supplémentaires hebdomadaires utilisable librement par l'employeur ; une augmentation des primes pour heures supplémentaires ; un système d'annualisation de la durée du travail avec réduction de la durée hebdomadaire contractuelle, ramenée de 40 à 38 heures ; enfin une réduction de 2 points de pourcentage des cotisations patronales à la sécurité sociale pour les travailleurs à bas salaire.

Mai

La BCE ramène son principal taux de refinancement (prise en pension) de 4.75 à 4.50 pour cent.

Morgan Stanley Capital International révisé en hausse la notation de la Bourse d'Athènes qui passe de la catégorie marché émergent à la catégorie marché développé.

Juin

Conclusion d'une nouvelle convention collective d'un an pour le secteur bancaire qui relève de 4.2 pour cent la rémunération de base et les indemnités.

Les systèmes régionaux de santé deviennent opérationnels. Ils sont gérés par des professionnels (ayant des qualifications et des honoraires comparables à ceux du secteur privé) et sont pleinement responsables de la gestion financière, du recrutement et de l'approvisionnement des unités régionales.

Juillet

La Banque de Grèce approuve la participation de deux grands établissements de crédit à la mise au point d'un système de monnaie électronique qui doit être progressivement étendu à l'ensemble du pays, en utilisant la technologie des principaux systèmes européens de monnaie électronique.

Août

La BCE ramène son principal taux de refinancement de 4.5 à 4.25 pour cent.

Septembre

La BCE ramène son principal taux de refinancement de 4.25 à 3.75 pour cent.

Octobre

L'acquisition de la Banque hellénique pour le développement industriel (ETBA) par la Banque du Pirée implique la privatisation de l'ETBA.

Novembre

La BCE ramène son principal taux de refinancement de 3.75 à 3.25 pour cent.

Le gouvernement soumet au Parlement le Budget 2002 qui prévoit un excédent de 0.8 pour cent du PIB.

Décembre

Le gouvernement soumet à la Commission européenne la mise à jour 2001 du Programme grec de stabilité et de croissance pour 2001-04, révisé pour tenir compte de la dégradation de la conjoncture internationale.

Mise en vente de 15.3 pour cent du capital de la Société publique d'électricité à la Bourse d'Athènes.

2002**Janvier**

Entrée en vigueur d'un train de mesures dont le coût budgétaire pourrait atteindre quelque ½ pour cent du PIB. Ces mesures prévoient notamment un allègement fiscal pour les salariés et les entreprises et diverses dispositions destinées à encourager l'emploi. Elles visent également à remédier aux problèmes posés par l'inégalité d'imposition des revenus du capital et par le coût élevé de l'administration fiscale.

Introduction en Grèce des billets et des pièces en euro.

La Commission européenne approuve les objectifs de la mise à jour 2001 du Programme de stabilité et de croissance pour 2001-04.

Avril

Conclusion de la Convention collective générale nationale pour la période 2002-03, qui prévoit des augmentations de salaire de 5.4 pour cent en 2002 et de 3.9 pour cent en 2003, ainsi que diverses modifications des conditions de l'emploi et des conditions sociales.

Une Commission spéciale d'experts soumet au gouvernement un projet de vaste réforme fiscale qui couvre tous les impôts perçus par l'administration centrale et les collectivités locales, ainsi que tous les prélèvements perçus pour le compte de parties tierces, notamment les caisses de sécurité sociale. Les cotisations de sécurité sociale proprement dites figurent dans la réforme prévue du système de sécurité sociale. A la suite de discussions avec les partenaires sociaux, un projet détaillé de réforme doit être présenté au Parlement.

Juin

Le Parlement approuve une nouvelle loi sur la réforme du système de sécurité sociale.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Évolution macroéconomique et perspectives	23
L'économie grecque dans une perspective à moyen terme	23
Le contexte macroéconomique	25
Évolution économique en 2001 et au début de 2002	27
Les perspectives économiques jusqu'en 2003	39
II. Politique budgétaire	45
L'évolution budgétaire en 2001	45
Perspectives budgétaires pour la période 2002-2004 et problèmes budgétaires à moyen terme	48
Évolution de la dette publique et gestion de la dette	53
La réforme fiscale	56
III. Les dépenses publiques en Grèce	63
Introduction et résumé	63
Dimension et structure du secteur public	64
Évaluation des dépenses publiques	72
Réformer la gestion des dépenses publiques	95
Conclusions et recommandations (voir aussi l'encadré 8)	98
IV. Progrès de la réforme structurelle	105
Les performances à long terme de la Grèce dans une perspective internationale	105
Accroître les taux d'emploi	113
Améliorer le capital humain des travailleurs	123
Réformes des marchés de produits	127
Renforcer l'efficacité des marchés de capitaux	146
Notes	163
Liste des abréviations	181
Bibliographie	182
<i>Annexes</i>	
I. Données complémentaires pour le chapitre III	187
II. Facteurs qui affecteront les résultats budgétaires à l'avenir	193
III. Principales caractéristiques de la loi sur la libéralisation du marché de l'électricité	196
IV. Chronologie économique	198

Liste des encadrés

1. Exécution du budget 2001	47
2. Les nouvelles mesures fiscales et sociales du budget 2002	49
3. La réforme fiscale proposée	59
4. Niveaux d'administration infranationaux	67
5. Le système de sécurité sociale	77
6. Résultats dans le domaine de la santé	81
7. Le processus budgétaire en Grèce	96
8. Recommandations pour réformer les dépenses publiques en Grèce	101
9. Les dispositions de la loi de 2000 sur l'emploi	115
10. Une nouvelle réglementation pour le secteur du transport intérieur par transbordeur	145
11. Mise en œuvre de la réforme structurelle : aperçu	157

Liste des tableaux

1. Demande et production	28
2. Balance des paiements	32
3. Indicateurs du marché du travail	34
4. Salaires et prix	36
5. Prévisions à court terme	42
6. Prévisions budgétaires et résultats	46
7. La mise à jour 2001 du Programme de stabilité et de croissance (2001-2004)	51
8. Évolution de la dette publique	54
9. Dépenses dans le domaine de la défense en Grèce et dans les pays de l'OTAN	76
10. Transferts sociaux en Grèce et dans l'UE	80
11. Caractéristiques des systèmes de santé : comparaison internationale	80
12. Dépenses publiques au titre des pensions dans les pays de l'UE	86
13. Dépenses publiques de pension : quatre principaux taux	88
14. Dépenses publiques pour la formation	94
15. Décomposition du taux de croissance par habitant dans les différents pays	111
16. Programme de privatisation des entreprises publiques	131
17. Rentabilité des banques : comparaison internationale	150

Annexe

A.1. Dépenses totales des administrations publiques dans la zone euro, l'OCDE et la Grèce	187
A.2. Dépenses totales des administrations publiques (données consolidées)	188
A.3. Dépenses des administrations publiques par fonction	189
A.4. Quelques dépenses publiques dans les pays de l'OCDE	190
A.5. Dépenses sociales par fonction	192

Liste des graphiques

1. Principaux indicateurs : comparaison internationale	24
2. Taux d'intérêt	26
3. Indice des conditions monétaires	27
4. Indicateurs de la compétitivité internationale	31
5. Évolution des prix	38
6. Indicateurs de l'activité économique	41
7. Évolution des dépenses des administrations publiques : comparaison internationale	65

8. Dépenses des administrations publiques par catégorie économique en Grèce, dans la zone euro et dans l'OCDE	68
9. Dépenses des administrations publiques par fonction	70
10. Évolution des dépenses publiques totales et déficit budgétaire	71
11. Dépenses au titre des services publics dans la zone de l'OCDE	73
12. Dépenses sociales par fonction	79
13. Traitements des enseignants : comparaison internationale	92
14. La croissance : performances à long terme	106
15. Productivité	108
16. Estimations de la croissance de la productivité potentielle	109
17. PIB par habitant	110
18. Caractéristiques du marché du travail	114
19. Coûts de main-d'œuvre salariaux et non salariaux	117
20. Emploi à temps partiel et emploi temporaire en 1995 et 2000	120
21. Indicateurs de l'éducation : comparaison internationale	124
22. Indicateurs du passage de la scolarité à la vie active : comparaison avec la moyenne de l'OCDE	125
23. Prix de l'électricité dans certains pays de l'OCDE	135
24. Tarifs téléphoniques dans certains pays	141
25. Indicateurs de productivité et d'efficacité des banques : comparaison internationale	152
26. Provision des banques	153
27. Densité des réseaux bancaires : comparaison internationale	153
28. Cours des actions et capitalisation boursière	155

STATISTIQUES DE BASE DE LA GRÈCE

LE PAYS

Superficie (km ²)	131 957	Principales agglomérations, recensement 2001	
Terres cultivées (km ²)	39 290	(milliers d'habitants)	
		Grand Athènes (y compris le Pirée)	3 200
		Grand Thessalonique	1 047

LA POPULATION

Population (milliers, recensement 2001)	10 940	Emploi total (milliers, 2001)	3 901.4
Habitants par km ²	82.9	Par secteur (en pourcentage)	
Accroissement de la population sur la période 1991-2001, pourcentage	6.7	Agriculture	15.9
		Industrie et construction	22.9
		Services	61.2

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut en 2001		Formation brute de capital fixe	
Milliards de drachmes	130 426	En pourcentage du PIB	23.2
PIB par habitant (dollar des EU)	10 674	Par habitant (dollar des EU)	2 476.1

L'ÉTAT

Administrations publiques		Composition du Parlement (nombre de sièges)	300
(en pourcentage du GDP) en 2001		Mouvement socialiste panhellénique	
Dépenses courantes	38.9	(PASOK)	158
Recettes courantes	41.6	Nouvelle démocratie (ND)	125
Besoin de financement, net	0.1	Parti communiste (KKE)	11
		Autres	6
		Dernières élections générales : avril 2000	

LA MONNAIE

Unité monétaire : la drachme		Unités monétaires par dollar des États-Unis,	
Depuis le 1 ^{er} janvier 2001 : euro		moyenne des données journalières	
Taux irrévocable de conversion		Année 2001	1.1166
(drachme par euro)	340.75	Mai 2002	1.0891

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Grèce par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 6 juin 2002.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 10 juin 2002.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Helmut Ziegelschmidt et Vassiliki Koutsogeorgopoulou sous la supervision de Nicholas Vanston.

•

L'étude précédente de la Grèce a été publiée en février 2001.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Greece 2002

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2002-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2002), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Greece 2002*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2002-2-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.